

3. La déclinaison du volet emploi du PLF 2024 pour la DDFIP de la Haute-Savoie

3.1 L'évolution quantitative et catégorielle

L'évolution nette globale des emplois pour la DDFIP de la Haute-Savoie est la suivante :

REPRISES D'EMPLOIS FLECHES & MESURES DE PERIMETRES	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
TOTAL								1		1	-2		0
<u>GPEEC géomètres</u>											-2		-2
<u>Recalibrage - PED</u>								1					1
<u>Transfert entrant - MTE Taxes d'urbanisme</u>										1			1
+													
RENFORTS FLECHES	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
TOTAL								3		1			4
<u>PCRP</u>								3					3
<u>Amendes</u>										1			1
+													
CONTRIBUTION MAGERFIP <small>(hors renforts et hors reprises d'emplois flechés & mesures de périmètres)</small>	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
	-1											-2	-3
+													
MARGE	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
+													
TRANSFORMATION CATEGORIELLE	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
=													
TOTAL EVOLUTION DES EMPLOIS PLF 2024	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS												
	AE	AF/PA	IP	Idiv		Idi vespert		A		B		C - AT	TOTAL
				HC	CN	HC	CN	Adms	Huiss	Adms	Géo		
	-1							4		2	-2	-2	1

3.2 Les décisions d'évolution des emplois

A) Reprises d'emplois fléchés et mesures de périmètre :

➤ **GPEEC géomètres : - 2 B géomètres**

Les deux emplois sont localisés au CDIF d'Annecy.

Cette opération vise à rééquilibrer le nombre d'emplois de géomètres entre les deux CDIF (6 par service). La vacance de deux emplois de géomètres au CDIF d'Annecy est également prise en compte.

➤ **Recalibrage Pôle d'Evaluation Domanial (PED) : +1 A**

Au plan national des transferts d'emplois ont été actés en PED. Cette création à la DDFiP de Haute-Savoie permet de régulariser la situation d'un évaluateur affecté en surnombre depuis septembre 2022.

➤ **Transfert des taxes d'urbanismes : +1 B**

La note du bureau GF 3A n° CD 2021/12/7391 du 14 janvier 2022 relative à la préparation des transferts d'agents des DDT vers les services fonciers au 1er septembre 2023 déclinait la répartition des transferts d'emplois dans chaque direction.

Pour la DDFiP de la Haute-Savoie, le calendrier d'implantation se décline de la manière suivante :

- 2 implantations (1B + 1C) au PLF 2023;
- 1 implantation (1B) au PLF 2024 pour recruter un agent DGFIP au mouvement d'emploi du 01/09/2024;
- 1 implantation (1C) au PLF 2025 afin de régulariser la mise à disposition d'un agent C du MTE qui devrait arriver au 01/09/2024.

Création d'un emploi B au CDIF de Bonneville (l'emploi C sera régularisé au CDIF d'Annecy en 2025 ainsi chaque CDIF aura été doté de deux emplois : 1 B et 1 C)

B) Renforts fléchés :

Les bureaux métier ont identifié les directions sur la base d'analyse des résultats, des moyens alloués et des charges. Deux missions ont été considérées comme prioritaire pour la DDFiP 74 : la lutte contre la fraude et le recouvrement des amendes.

➤ **PCRP : +3 A**

Création de 2 A au PCRP 2 et de 1 A au PCRP 1.

➤ **Trésorerie Amendes : +1 B**

c) Contribution MAGERFIP :

➤ **AE : -1 SIP-SIE de Seynod**

Dans le cadre du NRP au 1^{er} janvier 2024, la fermeture du SIP-SIE de Seynod libère un emploi comptable HEC.

- **C ou AST : -2C en Direction**

Afin de préserver les services, les deux suppressions sont réalisées en Direction.

4. Redéploiements internes à l'initiative de la Direction

- **EDR**

Emplois TAGERFIP : 3 A et 10 B. S'agissant des emplois B seulement 4 sont actuellement pourvus. Il est constaté que ces postes sont peu demandés.

4 emplois B vacants sont redéployés au profit du SGC d'Annecy et de la Direction :

- **+1B SGC Annecy**
- **+1B division Opération de l'Etat**
- **+1B division Sécurité Juridique et Contrôle Fiscal**
- **+1B division Budget Immobilier Logistique (logistique et renfort assistant de prévention)**

- **Fin des antennes PCR P** :

Conformément à la note d'organisation des PCR P et du contrôle des particuliers (SJCF1A/2022/10/4242), les antennes à très faible effectif (cinq agents et moins) devront être regroupées sur le site principal dès que possible, au plus tard le 1er septembre 2024 (cf : dossier de présentation joint).

Emplois transférés :

- **PCR P1 (3A et 2B) de l'antenne de Thonon**
- **PCR P 2 (1A et 4B) de l'antenne Bonneville**

5. Les transferts des emplois du SIP/SIE de Seynod avec le SIP et le SIE d'Annecy dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2024

- **Encadrement SIP Annecy :+1 I DIV classe normale**
- **Autres emplois SIP Annecy :+7 emplois B et 10 emplois C**
- **Autres emplois SIE Annecy : +2 emplois A, 10 emplois B et 5 emplois C**

- **Transfert d'un emploi A du SIP/SIE de Seynod vers le PRS**

Suite à la création d'un poste d'IDIV adjoint au SIP d'Annecy il a été décidé de ne pas transférer l'emploi A affecté à l'encadrement du SIP de Seynod au SIP d'Annecy.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la RGP, une approche du traitement des dossiers par les enjeux a été mise en place. Afin d'amplifier l'action du PRS sur ce type de dossiers et le développement des actions lourdes qui devient un axe stratégique du recouvrement, le renforcement du service avec un cadre A est indispensable.